

## CE PROJET D'ASSURANCE - VIE.

M. le Dr Jobin, dans le "Bulletin Médical" de décembre dernier, démontre avec raison, l'impraticabilité du projet d'assurance-vie, soumis à la dernière assemblée du Bureau, par M. le Docteur Archambault de Hull.

Veut-il trouver de nouveaux arguments confirmant la thèse exposée à ses lecteurs? Qu'il prenne le procès-verbal de l'assemblée du Collège des Médecins du 20 septembre 1920 et il pourra y lire, page 56, un plaidoyer des plus convaincant contre le "système d'appels". On y trouve les affirmations suivantes:

"Etablir une caisse sur le système d'appels à chaque décès serait "ignorer les principes élémentaires de la science de l'assurance-vie. Les "appels ne répartissent pas équitablement les pertes entre les assurés "parce qu'ils procèdent d'une manière simpliste, élémentaire, sans prévoir "l'avenir, etc.

".....Le système d'appels constitue une hérésie scientifique, parce- "qu'il ne tient pas compte de la réserve nécessaire, etc."

Chose singulière, ce plaidoyer porte la signature de J. U. Archambault, M. D., l'auteur du projet de septembre 1924.

En vertu de quelle évolution, M. le Dr Archambault a-t-il modifié ses convictions de 1920 et versé dans l'hérésie, il ne nous appartient pas de l'expliquer.

A tout événement, si nos informations sont exactes, la loi de la Province de Québec, éclairée par l'expérience du passé, ne reconnaît plus ce système désuet d'appels à chaque décès, et il serait oiseux d'en parler davantage.

Si M. le Dr. Archambault tient absolument à doter la profession d'un système d'assurance-vie, il lui faudra revenir à son projet de 1920. C'est le seul qui réponde aux exigences de la loi régissant les sociétés de secours mutuels dans notre province. Après lui avoir fait subir certaines modifications nécessitées par cette loi et requises par l'actuaire consultant du Bureau.

Mais cette assurance ne saurait être, comme le demande M. le Dr Jobin, *obligatoire et économique*.

En la rendant *obligatoire*: 1<sup>o</sup>—Vous violez la liberté individuelle des membres de la profession. Car il importe de ne pas oublier le résultat du referendum sur cette question: 293 ont voté pour, 30 ont voté contre, environ 2000 se sont abstenus de voter; 2<sup>o</sup>—Vous commettez une injustice